

**APAVE SUDEUROPE SAS****AGENCE DE NICE**

22-26 avenue Edouard Grinda

06200 Nice

Tél. : 04.92.29.40.50

Fax : 04.93.83.48.00

**AEROPORT DE LA COTE D'AZUR**

Rue Costes et Bellonte

BP 3331 – 06206 NICE CEDEX 3

**Affaire suivie par** : S. SEMELAIGNE**N° de convention** : 32512534**N° de rapport** : CTC/19-001/SS

Nice, le 19/02/2019

**ATTESTATION DU CONTROLEUR TECHNIQUE****Etablissant qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage de la construction son avis sur la prise en compte au stade de la conception des règles parasismiques***A joindre à la demande de permis de construire en application du b de l'article R.431-16 du code de l'urbanisme*Je soussigné : **S. SEMELAIGNE**agissant au nom de la société : **APAVE SUDEUROPE SAS**

contrôleur technique au sens de l'article L.111-23 du code de la construction et de l'habitation, titulaire de l'agrément délivré par décision ministérielle du : 18/10/2012.

Atteste que le maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :

**CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DU T2 DE L'AEROPORT DE NICE – T2.3****06206 NICE**a confié à la société de contrôle : **APAVE SUDEUROPE SAS**

une mission parasismique, par convention de contrôle technique n°: 325 12 534 en date de septembre 2018.

Le contrôleur technique atteste qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage son avis relatif à la prise en compte des règles parasismiques, par le document référencé CTC/19-002/SS

en date du 19/02/2019 sur la base des documents du projet établis en phase de dépôt du permis de construire, et dont la liste est annexée à la présente attestation.

Le Chargé d'Affaire

S. SEMELAIGNE

**Liste des documents communiqués :**

A/ Dossier architectural Stéphane Aurel en phase dépôt de PC en date de février 2019

B/ Dossier structure SBP en date d'octobre 2018